



UFR des Sciences Economiques de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires

Compte-rendu du conseil d'UFR du 10 avril 2019

13h30 salle des actes – bâtiment D

Membres présents (par collège) :

Collège A : Patrice CARO, Jean-Marc FOURNIER, Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Olivier MAQUAIRE, Vincent MERLIN

Collège B : Bruno DROUOT, Fabien GUILLOT, Maxime MARIE, Stéphane VALOGNES

Collège C (BIATSS) : Nicolas BLANPAIN, Françoise CLOUET, Céline WARNIER

Collège D (usagers) :

Collège E (personnalités extérieures) :

Procurations : Eva AZOULAY-GALLO à Stéphane VALOGNES
Clémence CHRISTIN à Bruno DROUOT
Robert DAVIDSON à Françoise CLOUET
Muriel GILARDONE à Fabien GUILLOT
Fabrice VALOGNES à Nicolas LE PAPE

Excusés : Eva AZOULAY-GALLO, Clémence CHRISTIN, Robert DAVIDSON, Muriel GILARDONE, Fabrice VALOGNES

Membre de droit avec voix consultative : Pierre BERGEL, Nathalie BUREL, Jean-Sébastien PENTECOTE

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 4 mars 2019

Le procès-verbal du conseil d'UFR du 4 mars 2019 est soumis au vote des membres du conseil :

VOTE : 3 ABSTENTION 15 POUR 0 CONTRE

2– Informations générales :

- a) Avis UFR sur deux **demandes de détachement** : le directeur de l'UFR a donné un avis favorable à la demande de détachement pour une période de 1 an (à partir du 1^{er} juin 2019) de Basudeb Chaudhuri (MCF 05) au MESRI en tant que chargé de mission pour la stratégie de développement de la recherche française en SHS. Un avis favorable a également été accordé au renouvellement du détachement de Nicolas Bautes (MCF 23) en qualité de chercheur à l'Institut Français de Pondichery pour une période de 1 an (à compter du 1^{er} septembre 2019).
- b) Composition des **commissions d'examen des vœux** : pour les Licences 1 d'Economie et de Gestion, une commissions d'examen des vœux unique a été constituée pour examiner les candidatures dans le cadre de la procédure Parcoursup. Elle est présidée par Hélène Ferrer-Valognes et comprend comme membres Fabrice Valognes, Pascal Cussy et Meriem Saint Michel. Pour la Licence 1 de Géographie, la commission d'examen des vœux est présidée par Jean-Marc Fournier et comprend comme membres Stéphane Costa et Philippe Madeline. Au 05 avril 2019, le nombre de vœux confirmés s'élève à 1187 pour la L1 Economie (+175 par rapport à l'an passé), 951 pour la L1 de Gestion (+172 par rapport à l'an passé) et 373 pour la L1 de Géographie (+60 par rapport à l'an passé).
- c) Projet **UE « santé »** en L1 Economie : Annie Benhaïm (chargée de mission auprès du président pour la mise en place de la réforme du 1er cycle des études de santé) est venue à l'UFR rencontrer Nicolas Le Pape (directeur UFR), Stéphane Valognes (directeur-adjoint) Jean-Sébastien Pentecôte (directeur du département Economie-Gestion), Hélène Ferrer-Valognes (responsable pédagogique de la Licence 1 d'Economie) et Fabrice Valognes (responsable pédagogique de la Licence 2 d'Economie) pour présenter les modifications d'accès aux études de santé (projet rentrée 2020). Dans le cadre de la diversification du profil des étudiants en santé, il est proposé que la Licence 1 d'Economie entre dans le portail des licences qui permettront d'accéder aux métiers de la santé à condition de proposer 2 UE libres « santé » (50 heures par semestre) dans l'offre de formation. Les responsables pédagogiques concernés se sont montrés a priori intéressés par ce dispositif et une prochaine réunion devrait permettre d'avancer sur ce projet et d'en apprécier la faisabilité.
- d) **Evaluation des formations** par les étudiants : les responsables pédagogiques des licences, licences professionnelles et masters ont reçu le 28 mars les résultats de la campagne d'évaluation des formations de l'UFR. Il est précisé que **l'analyse de ces résultats relève du rôle des conseils de perfectionnement** et que les principales conclusions de ces évaluations doivent être intégrées au rapport annuel de chaque conseil de perfectionnement (rapport ensuite communiqué à la DEVE avant la fin de l'année). A l'échelle des départements et de l'UFR, une synthèse globale des résultats doit être réalisée pour une présentation en conseil d'UFR le 23 mai suivie d'une transmission à la DEVE au 31 mai pour une présentation devant la CFVU. Fabien Guillot demande que les conseils de perfectionnement puissent se tenir après la date trop proche du 23 mai, ce qui a été accepté.
- e) **Entretien budgétaire** de la composante : Nicolas Le Pape, Stéphane Valognes, Nathalie Burel et Françoise Clouet ont été reçus par Alain Prodhomme (DGSA) et Bruno Jumel (DAF) le 28 mars pour une présentation des résultats financier de l'exercice 2018 au niveau établissement et au niveau de la composante. Le DAF a souligné une nette augmentation (par rapport à l'an passé) des frais de réception de la composante. Françoise Clouet a justifié cette augmentation par l'organisation de plusieurs manifestations scientifiques sur l'année.
- Lors de cet entretien, une présentation des premiers résultats de la **comptabilité analytique** mise en place au sein de l'établissement depuis 2015 a été faite. Le DGSA a présenté les informations sur les coûts complets des formations. Les tableaux présentés montrent que le coût total des formations de SEGAT s'élève à

4 239 125 euros, soit un coût moyen par étudiant de 3 378 euros. Par niveau de diplôme, le coût d'une année étudiant inscrit en licence généraliste est de 2 865 euros, 6 934 euros pour une licence professionnelle (fourchette haute par rapport aux autres licences professionnelles tertiaires) et 5 105 euros pour une année de master. Nicolas Le Pape indique que ces chiffres peuvent être utiles et servir de référence pour la tarification des diplômes ouverts à la formation continue. Olivier Maquaire juge ces données intéressantes mais se demande dans quel but elles sont communiquées aux composantes. Fabien Guillot souligne que les droits d'inscription que devraient s'acquitter les étudiants extra-communautaires sont très proches du chiffrage du coût complet de la licence. C'est peut-être selon lui, un des prétextes qui pousse le ministère à vouloir augmenter les droits d'inscription de ces étudiants.

- f) **Dialogue de Gestion RH** : lundi 8 mars, Nicolas Le Pape, Stéphane Valognes et Nathalie Burel ont été reçus par le VP RH et par la DRH de l'établissement au sujet de la politique d'emploi des personnels enseignants et BIATSS. Concernant les demandes complémentaires d'enseignant-chercheurs ou assimilés au titre de la politique d'emploi 2019 (demandes justifiées par les événements survenus en cours d'année), la direction de l'établissement recense actuellement les demandes de toutes les composantes et reviendra vers nous mi-mai (après arbitrages). Pour le cas de Mohamed Essafi (enseignant contractuel admissible au CAPES interne), la DRH attend de connaître les résultats du concours (résultats d'admission le 19 avril) pour étudier les possibilités de négociation avec le rectorat d'une mise à disposition au sein de l'établissement. S'agissant de la politique d'emploi 2020, l'établissement accepte notre demande d'un poste PR 05 et propose l'ouverture au concours de ce poste. L'établissement propose également l'ouverture d'un poste d'enseignant du second degré (sur le profil de Mr. Essafi) pour la rentrée 2020. Pour la situation particulière de Lionel Rougé et d'Alice Rouyer, la DRH n'est pas favorable à notre demande de mutation croisée entre les universités de Caen et de Toulouse. L'établissement propose la signature d'une convention entre les 2 établissements pour une mise à disposition conjointe sur 3 ans renouvelable une fois (procédure permettant d'accueillir sur la période Lionel Rougé à Toulouse et Alice Rouyer à Caen). Une fois les intéressés bien intégrés dans leur nouvelle affectation, la régularisation de leur situation par voie de mutation en serait facilitée. La politique d'emploi 2021 n'a pas été abordée. Olivier Maquaire demande si les supports de postes vacants MCF et PR 23 ont bien été défendus lors du dialogue de gestion RH. Nicolas Le Pape répond que tous les postes vacants (ou susceptibles de l'être) d'EC ont été exposés et qu'une priorisation pluri-annuelle par section CNU des demandes de postes a été indiquée.

Nathalie Burel présente les propositions établissement pour la politique d'emploi des personnels BIATSS. Pour la rentrée 2019, la DRH a annoncé le maintien de tous les postes affectés à l'UFR SEGGAT. Le poste vacant à la scolarité, suite à la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Chrystelle Fleury, sera publié au mouvement interne. S'agissant du poste laissé vacant par le départ à la retraite au 1^{er} décembre 2019 de Françoise Clouet (responsable du pôle finance), le DRH a accepté que ce poste de catégorie B soit également publié au mouvement interne. La publication de ces postes au mouvement interne ouvre la possibilité de recruter deux personnels titulaires avec l'expérience nécessaire pour les fonctions occupées ce qui limite le temps de formation des agents affectés à la rentrée. Par ailleurs, l'ouverture d'un concours d'IGE BAP D pour juin 2020 affecté au laboratoire ESO est actée. Par contre, la DRH n'a pas validé la demande d'ouverture d'un concours de technicien en BAP F affecté à la bibliothèque-cartothèque SEGGAT pour la rentrée 2020. La demande est prise en compte mais elle n'est pas validée. Nathalie Burel indique qu'elle relancera la DRH au moment où la liste des postes ouverts au concours sera établie par la DRH.

Françoise Clouet demande si le poste actuellement occupé par un agent contractuel depuis le 1^{er} octobre 2018 au pôle scolarité sera également publié au mouvement interne. Elle précise qu'au regard de la politique nationale actuelle, les postes de fonctionnaires titulaires se raréfient et que l'UFR SEGGAT a plutôt intérêt à pourvoir ses postes par des agents titulaires.

Nathalie Burel répond que dans l'immédiat la décision n'est pas prise et que ce point n'a pas été abordé lors du dialogue RH.

Fabien Guillot demande que ce poste soit publié au mouvement interne car, de son point de vue, les postes longuement occupés par des agents contractuels ont plus de risques d'être supprimés par la DRH. De plus, il considère que la contractualisation des emplois n'est pas souhaitable. Il propose une inversion des supports de postes pour le recrutement d'un contractuel entre ceux précédemment occupés par Chantal Tréangle et Chrystelle Fleury afin d'éviter que sur une période trop longue les postes de titulaires ne soient occupés par des contractuels.

Nathalie Burel précise que les suppressions de poste ne sont pas décidées en fonction du statut de la personne qui occupe le poste mais en fonction des stratégies de l'établissement en matière de répartition de ses ressources humaines.

Par ailleurs, Nathalie Burel précise qu'elle n'a pas envisagé de demander la publication de ce poste au mouvement interne pour plusieurs raisons. En effet, l'agent contractuel actuellement sur le poste donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées. De plus, la perspective d'avoir deux nouvelles personnes à former à la rentrée prochaine sur le même pôle pourrait fragiliser l'équilibre des personnels du pôle scolarité déjà bien éprouvés par cette année difficile (non remplacement de Mme Fleury absente depuis septembre, suppression d'un demi-poste de scolarité...).

Céline Warnier précise que l'UFR a eu et a encore des postes occupés par des agents contractuels et que ces postes n'ont pas été et ne sont pas mis au mouvement interne tous les ans. Nathalie Burel indique que le contrat de ces agents contractuels est renouvelé chaque année parce qu'ils donnent satisfaction, et que la direction de l'UFR demande et demandera systématiquement l'ouverture de concours sur ces postes. La discussion s'engage ensuite sur le fait de savoir si il est possible de positionner l'agent contractuel sur le support de poste occupé par Mme Fleury pour pouvoir publier au mouvement interne le support de poste actuellement occupé par l'agent contractuel. Nicolas Le Pape indique que des renseignements seront pris auprès de la DRH pour juger de la possibilité et de l'intérêt de cette permutation et qu'un retour sera fait au prochain conseil d'UFR sur ces différents points.

3 – Projets de modification des maquettes de masters :

3.1 Avant que ne soient présentées les projets de modifications de maquettes de masters, Nicolas Le Pape indique que le conseil doit se prononcer sur des demandes complémentaires concernant les **licences** :

- **Licence 1 Economie** : modification des MCC en de la durée de l'épreuve de contrôle terminal d'Economie Européenne : 1 heure au lieu de 2 heures actuellement

VOTE favorable :

UNANIMITE

- **Licence 2 Economie et Licence 2 Gestion** : inversion de deux éléments constitutifs : « Institutions et Politiques Monétaires » (18 h CM) glissement du Semestre 1 vers le semestre 2, « Institutions et Politiques Publiques » (18 h CM) glissement du Semestre 2 vers le semestre 1.

VOTE favorable :

UNANIMITE

- **Licence 3 Gestion : MCC de l'élément constitutif « Responsabilité Sociale & Intrepreneuriat » : contrôle terminal** : dossier.

VOTE favorable :

UNANIMITE

- **Licence 3 Géographie et Aménagement** : introduction d'un stage d'observation optionnel dans la maquette de Licence 3.

VOTE favorable :

UNANIMITE

3.2. Concernant les masters, les modifications demandées sont les suivantes :

- **Master 1 et 2 mention Urbanisme et Aménagement** : Lionel Rougé (co-responsable pédagogique du diplôme et invité au conseil) expose l'aménagement de la maquette permettant une poursuite d'études en Doctorat et précise les points suivants :
 - MADURA 1 (2ème semestre): le mémoire d'initiation à la recherche remplace "l'outil du projet urbain".
 - MADURA 2 : le projet tutoré sera individualisé pour l'étudiant visant une poursuite d'études en doctorat et le stage de fin d'étude est remplacé par un stage de laboratoire permettant de construire le projet de thèse en vue d'une candidature à un contrat doctoral. Là encore, aucune dépense supplémentaire, les quelques heures seront prises sur l'enveloppe des EC concernés. Ces modifications n'ont pas d'impact sur le volume d'heures d'enseignement de la formation.

Les modifications demandées sont soumises au vote

VOTE favorable :

UNANIMITE

- **Master 1 et 2 mention Géographie, aménagement, environnement et développement** : Patrice Caro explique les raisons pour lesquelles il serait souhaitable que le parcours « Ruralités en transition » se dénomme "***Territoires en transition, métiers du diagnostic et du développement local***" à partir de la rentrée 2020

Cette modification demandée est soumise au vote

VOTE favorable :

UNANIMITE

- **Master 1 et 2 mention *Entrepreneuriat et Management de Projets*** : Jean-Sébastien Pentecôte décrit les modifications demandées dans la maquette de ce diplôme (regroupement des EC par blocs de compétences, suppression de l'option AES et de l'option Sciences Economiques et Gestion, la rédaction d'un mémoire recherche et l'obtention d'un stage (ou l'accompagnement d'un projet entrepreneurial) sont obligatoires à tous les étudiants du Master 1. Il expose aussi les MCC du master. Concernant le Master 2, les modifications portent sur l'intitulé de quelques éléments constitutifs.
Les modifications en M1 et M2 sont applicables dès la rentrée 2019.
Les modifications demandées sont soumises au vote

VOTE favorable :

UNANIMITE

- **Master 1 et 2 mention *Economie et Management Publics*** : Jean-Sébastien Pentecôte précise les principales évolutions sur les maquettes : suppression du parcours recherche dédié en master 2 et création d'une option recherche dans la mention, recentrage sur les dominantes des formations et nouvelles mutualisations entre Master 1 des deux mentions (*Economie et Management Publics* et *Entrepreneuriat et Management de Projets*).

Les modifications en M1 sont applicables dès la rentrée 2019, celles sur le M2 sont proposées pour la rentrée 2020.

Les modifications demandées sont soumises au vote

VOTE favorable :

UNANIMITE

4 - Questions diverses :

Olivier Maquaire souligne qu'il serait souhaitable d'éviter de placer un conseil d'UFR sur l'une des deux semaines de vacances scolaires de l'académie de Caen. Nicolas Le Pape répond que la programmation annuelle des séances du conseil d'UFR a été validée lors du conseil du mois de septembre 2018 et que le calendrier 2018-2019 de l'UFR SEGGAT, voté en mai dernier, ne prévoit qu'une semaine de vacances pour les congés de Pâques.

Fin de la séance à 16h10

Fin du document